**Passage des IS à 35h :**

**Nos craintes étaient fondées !**

Consigne confidentielle a été donnée aux directeurs et directrices d'hébergement de ne pas répondre pour le moment aux demandes des Intervenant-e-s Sociaux-les qui souhaitent passer à 35h, dans le but d'étudier les possibilités de les affecter sur des nouveau dispositifs complémentaires :

" Dans le cadre de l'avenant n°6 à l'accord OATT ouvrant la possibilité de passage à 35 heures pour les IS au 1er janvier 2017, pour ceux qui formuleront la demande par écrit entre le 1er octobre et le 31 décembre 2016, je vous demanderais de ne prendre aucun engagement verbal et encore moins écrit

Vous devez dans un premier temps nous faire suivre les demandes. A réception des courriers, une étude globale sera fait par la DE sur les dispositifs concernés et il sera possible, suivant les situations, que les collaborateurs puissent être affectés sur de nouveaux dispositifs complémentaires. Nous serons amenés à leur notifier leur affectation éventuellement modifiée au travers de l'avenant de passage à 35 heures qui leur sera transmis et seulement à ce moment, il sera question de faire compléter, après signature de l'avenant par le collaborateur, le formulaire OATT correspondant."

La direction va donc étudier les demandes de passage aux 35h en fonction des budgets disponibles sur chaque structure et elle compte bien profiter du passage aux 35h pour continuer à créer de nouveaux dispositifs type CAO, etc.... sans nouvelles embauches.

**Stop à cette gestion comptable de l'asile et à la dégradation des conditions de travail !**

**Les salarié-es ne sont pas des variables d'ajustement !**

**Nous continuons à revendiquer les 32h pour toutes et tous ainsi qu'une augmentation générale des salaires !**